APPEL À L'ACTION DES ÉLEVEURS ET DES PEUPLES AUTOCHTONES ÉLEVEURS DU MONDE ENTIER

Nos terres, nos territoires, notre patrimoine, notre avenir

DÉCLARATION D'OULAN-BATOR 2026

À l'occasion de la Rencontre mondiale des éleveurs pastoraux

Oulan-Bator, Mongolie

Août 2026

PRÉAMBULE

Nous, les peuples pastoralistes du monde, y compris les peuples autochtones pastoraux, déclarons que nous sommes les véritables gardiens, détenteurs de savoirs et de droits sur nos terres, territoires et ressources ancestrales. Depuis des générations, nous avons géré durablement les parcours pastoraux grâce à nos institutions coutumières, nos savoirs traditionnels, la mobilité et une gestion collective, en soutenant la biodiversité, les écosystèmes, les systèmes alimentaires, les cultures et les moyens de subsistance. Le pastoralisme n'est pas une relique du passé, c'est un système vivant, dynamique et résilient qui contribue au bien-être des générations présentes et futures,

Remerciant le Gouvernement de la Mongolie pour avoir lancé et porté la toute première Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, et pour avoir accueilli le Rassemblement mondial des peuples pastoraux,

Reconnaissant que le pastoralisme concerne, à l'échelle mondiale, des centaines de millions de personnes, qui occupent et gèrent plus de la moitié de la superficie terrestre mondiale, au sein d'écosystèmes essentiels étroitement liés à l'activité humaine, tels que les zones arides, les savanes, les montagnes, les forêts, les déserts et les zones enneigées, entre autres, et dans plus d'une centaine de pays à travers le monde,

Soulignant que nos systèmes alimentaires pastoraux assurent la sécurité et la souveraineté alimentaires à l'échelle mondiale, fournissant de la nourriture bien au-delà des communautés pastorales elles-mêmes à la société au sens large, ce qui, selon les chiffres de la CNULCD, représente au total plus de cinq cents millions de personnes,

Concluant que nous sommes détenteurs de droits sur nos terres et territoires ancestraux, y compris en ce qui concerne la biodiversité, les terres, les eaux et les ressources naturelles qui font vivre nos communautés, nos cultures et nos moyens de subsistance, et soulignant que la question essentielle n'est pas de savoir si nous avons des droits, mais si nos droits sont reconnus et respectés,

Reconnaissant le rôle crucial des femmes en tant que leaders dans la protection des terres, du bétail, de la biodiversité, de la culture et du système alimentaire, ainsi que dans la préservation des systèmes de savoirs des éleveurs, indispensables à la santé des familles, à la préservation des paysages et à l'avenir du pastoralisme.

Affirmant que la jeunesse pastorale est un acteur clé, non seulement dans la construction de l'avenir des systèmes pastoraux, mais aussi dans leur présent, en tant que créatrice de savoirs, innovatrice et moteur de leur résilience et de leur transformation,

Concluant qu'en tant que peuples pastoraux, nous ne sommes pas de simples bénéficiaires ou parties prenantes ; nous sommes détenteurs de droits, détenteurs de savoirs et porteurs de solutions, avec le droit de participer de manière significative aux décisions affectant nos terres, nos territoires, nos cultures et notre avenir,

Notant avec préoccupation qu'il subsiste de nombreux mythes et idées reçues concernant le pastoralisme et les peuples pastoraux, et soulignant que ces mythes doivent être remplacés par des faits,

Soulignant que nos systèmes pastoraux durables constituent le fondement essentiel de la santé des pâturages, d'une utilisation des terres respectueuse de la nature, de la préservation de la biodiversité, de la séquestration du carbone, de la résilience climatique, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, de la création de valeur, de l'économie et de l'emploi, de la préservation de la culture et des valeurs, du patrimoine immatériel vivant, des systèmes de connaissances pastoraux et de la protection de la nature,

Affirmant que le pastoralisme n'est pas à l'origine de la désertification, mais qu'il constitue au contraire un mode d'exploitation des terres viable dans les zones arides, semi-arides et arides froides, et que cette affirmation est également étayée par les dernières données scientifiques,

Reconnaissant que le pastoralisme et le pastoralisme nomade ne sont ni inefficaces, ni archaïques, ni un problème à résoudre, ni imposés par la pauvreté, le hasard ou l'absence d'ancrage territorial, mais constituent un choix rationnel, ainsi qu'une ressource et une

force pour l'adaptation et la résilience des peuples pastoraux, et pour la préservation et le renforcement de la biodiversité, et soulignant que la mobilité représente une stratégie d'adaptation systématique au changement climatique et à une utilisation durable de la nature dans des environnements souvent marginaux, variables et imprévisibles,

Soulignant que nos systèmes traditionnels, notamment la mobilité pastorale et les couloirs transfrontaliers pour le bétail, nous permettent de suivre la répartition saisonnière des ressources en eau et en pâturages, de nous adapter au changement climatique, de régénérer les terres pastorales et d'assurer la pérennité des moyens de subsistance par-delà les frontières.

Notant qu'il n'existe pas de définition mondiale unifiée du pastoralisme, ni parmi les peuples pastoraux eux-mêmes, ni dans les systèmes étatiques, tout en prenant acte de la définition établie par le Comité directeur international de l'IYRP (Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux),

Notant avec préoccupation l'ampleur des changements profonds et globaux en cours dans les parcours et les zones pastorales, notamment la dégradation des terres, le changement climatique et la mondialisation,

Affirmant qu'avec les effets combinés de la crise climatique, de la crise de la biodiversité, de la pollution, de l'insécurité et de la mondialisation, le monde pose de plus en plus des questions auxquelles les peuples pastoraux répondent depuis longtemps, ayant vécu durablement avec la variabilité, la complexité et le changement pendant des générations, concluant que nous ne faisons pas partie du problème mais de la solution,

Soulignant que si les peuples pastoraux contribuent le moins aux émissions climatiques, ils sont parmi les plus touchés, portant un double fardeau disproportionné entre l'adaptation climatique et les efforts d'atténuation qui dégradent nos terres pastorales ancestrales,

Mettant en lumière la nécessité d'une plus grande sensibilisation et reconnaissance de l'importance des parcours dans toute leur diversité, ainsi que des systèmes pastoraux qui les entretiennent,

Reconnaissant l'importance de porter la voix des peuples pastoraux sur la scène mondiale, et appelant à un soutien renforcé des organisations, mouvements et institutions pastorales, pour une participation active et significative aux processus des systèmes de l'ONU , régionaux et nationaux, et insistant sur le fait que les peuples pastoraux doivent avoir des sièges dans ces processus décisionnels,

Soulignant l'importance capitale de l'approche fondée sur les droits humains des Nations Unies et de ses organes, ainsi que dans la législation de toutes les nations, en conformité avec les droits des peuples pastoraux à l'échelle mondiale,

Affirmant que les financements doivent parvenir directement aux peuples d'éleveurs et autochtones pastoraux et à nos communautés, en reconnaissance de notre rôle vital dans la protection et la restauration des terres pastorales, et en leur permettant de porter nos propres solutions et de façonner notre propre avenir,

Soutenant les Objectifs de développement durable des Nations Unies et l'ambition de ne laisser personne de côté,

Notant avec préoccupation les récents rapports et conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations unies sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES),

Saluant et soutenant la Déclaration mondiale des femmes pastorales de Katmandou de 2026, et la Déclaration mondiale de la jeunesse pastorale de Madrid de 2026, et accueillant favorablement les autres rassemblements d'éleveurs pasteurs régionaux et nationaux,

PAR LES PRÉSENTES :

I RECONNAÎTRE, RESPECTER ET PROTÉGER LES DROITS DES PEUPLES D'ÉLEVEURS PASTEURS

Reconnaissons que lorsque les droits des peuples d'éleveurs pasteurs sont reconnus, respectés et garantis, la biodiversité, les moyens de subsistance et les territoires pastoraux prospèrent, et soulignons que nos droits et notre souveraineté sont ancrés dans nos droits coutumiers, nos systèmes de gouvernance et nos institutions collectives qui définissent nos identités et notre organisation sociale.

Appelons les États, les décideurs politiques, le secteur privé, le monde académique, l'ONU, les institutions multilatérales et la société civile à respecter, reconnaître, préserver, promouvoir et protéger les droits des peuples d'éleveurs pastoraux, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) mis en œuvre et surveillé, ainsi que le droit fondamental à l'autodétermination et de jouir de nos propres cultures.

Réitérons que les droits des peuples d'éleveurs pastoraux comprennent la liberté de mouvement, la sécurité, la mobilité transfrontalière, la culture, le patrimoine, l'identité, les droits de propriété intellectuelle, les systèmes alimentaires et la liberté économique.

Affirmons que l'accès des peuples d'éleveurs à leurs pâturages constitue fondamentalement un fondement matériel du droit humain fondamental de jouir de sa propre culture.

Notons avec préoccupation les difficultés liées à la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) des peuples d'éleveurs pastoraux sur leurs produits, méthodes et services culturels, afin qu'ils ne soient pas appropriés ou détournés par des acteurs non pastoraux ou corporatifs, et soulignons également les limites des mécanismes de DPI existants, dont la protection à durée limitée est inadaptée à leur culture ancestrale et à leurs droits collectifs.

Réaffirmons que les peuples autochtones d'éleveurs pastoraux disposent de droits spécifiques en vertu des conventions internationales, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans, des éleveurs et des personnes travaillant dans les zones rurales.

Appelons à la protection des défenseurs des droits des peuples d'éleveurs pastoraux contre la criminalisation, la violence et l'intimidation, et au soutien de mouvements d'éleveurs pastoraux mondiaux forts, connectés et dotés de ressources adéquates.

II MOBILITÉ ET PASTORALISME NOMADE

Affirmons que la mobilité fait partie intégrante des droits fondamentaux des peuples d'éleveurs pastoraux, de leurs cultures, de leurs identités, ainsi que de nos stratégies de gestion durable et de préservation de la nature.

Exigeons le respect de la mobilité et du pastoralisme nomade, non seulement en tant que mode de subsistance, mais aussi en tant que stratégie d'adaptation systématique au changement climatique et d'utilisation durable de la nature dans des environnements souvent marginaux, variables et imprévisibles, et appelons à la mise en place de politiques qui respectent et reflètent efficacement ces principes.

Soulignons que la répartition spatio-temporelle des pâturages et des ressources sur les terres pastorales exige la libre circulation des personnes et du bétail à l'intérieur à l'intérieur des frontières et au-delà de celles-ci, et que ces corridors de bétail garantissent également l'accès aux marchés, et appelons les gouvernements à reconnaître et à protéger la mobilité des éleveurs en garantissant la libre circulation et la sécurité des personnes et du bétail, en assurant la préservation des corridors bioculturels transfrontaliers pour le bétail et l'accès aux marchés, ainsi que la liberté économique, et en prévenant et en supprimant les obstacles qui restreignent l'accès saisonnier aux pâturages, aux ressources en eau et aux sites sacrés et spirituels

Appelons les gouvernements à respecter, reconnaître et protéger les systèmes pastoraux, la mobilité et les modes de vie nomades, y compris leurs systèmes alimentaires, culturels, économiques et de subsistance, et à veiller à ce que les communautés pastorales puissent continuer à préserver et à transmettre ces modes de vie de génération en génération.

Appelons à la mise en place de mécanismes inclusifs et adaptés aux spécificités culturelles afin de prévenir et de résoudre les conflits entre les peuples d'éleveurs pastoraux et les autres communautés, en respectant les modes de gouvernance coutumiers, en favorisant le dialogue sur les questions foncières et les ressources pastorales, en renforçant les capacités locales de résolution des conflits et en promouvant une gestion coopérative des troupeaux afin de garantir la sécurité, la résilience et des moyens de subsistance durables pour l'ensemble des peuples et communautés pastoraux.

Appelons le monde universitaire, les gouvernements et la société dans son ensemble à reconnaître, respecter et intégrer pleinement les systèmes de connaissances des peuples pastoraux, au même titre que les connaissances scientifiques, et appelons à une participation significative des pasteurs à la recherche, à la définition des priorités et des programmes de recherche, ainsi qu'à une collaboration respectueuse entre les systèmes de connaissances, dans le respect des principes FAIR et CARE, soutenue par un financement durable et incluant des scientifiques pastoraux, autochtones et en début de carrière.

Soulignons que le pastoralisme repose sur des systèmes et des cycles holistiques, avec des pâturages variant au gré des saisons, et appelons à l'adoption de perspectives et de politiques systémiques inclusives visant à préserver et à protéger la chaîne de mobilité.

Appelons à un renforcement des bases de connaissances et à une compréhension systématique du pastoralisme et de la mobilité au sein des systèmes nationaux de gouvernance et de gestion, qui aillent au-delà des perspectives classiques des sciences agricoles.

III DÉGRADATION DES SOLS ET RÉGIME FONCIER

Constatons avec inquiétude que la situation relative à la perte des pâturages s'est aggravée au cours de la dernière décennie, ce qui a des répercussions sur les droits fonciers : la fragmentation des pâturages, due à des projets d'aménagement tant de petite que de grande envergure, se poursuit et s'accentue, notamment en raison de l'impact croissant des industries extractives non durables telles que l'exploitation minière, ainsi que du développement énergétique, des infrastructures routières et de transport, des résidences de loisirs et le tourisme, l'expansion agricole, l'urbanisation et d'autres projets à grande échelle.

Exigeons que le principe de « neutralité en matière de dégradation des terres » soit redéfini dans la gestion des zones et territoires des éleveurs, en référence à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Constatons avec inquiétude l'absence générale de plans de gestion responsable des terres destinées aux pâturages des éleveurs, et appelons à la mise en place de systèmes de suivi complets visant à surveiller la dégradation et l'empiétement sur ces pâturages.

Reconnaître que l'accaparement des terres et de l'eau, y compris les soi-disant « solutions vertes », le « greenwashing », les industries extractives et la conservation, constituent des menaces majeures pour les moyens de subsistance des éleveurs, leur mobilité et l'intégrité de nos territoires, et appelons à la mise en place de mesures efficaces pour mettre en lumière, traiter, prévenir et mettre fin à ces pratiques.

Soulignons que l'accès aux pâturages et aux ressources revêtira une importance encore plus grande dans le contexte du changement climatique, et réaffirmer que les prairies doivent être protégées et faire l'objet d'une « neutralité territoriale » redéfinie.

Soulignons que l'accès aux pâturages et aux ressources sera encore plus crucial sous l'effet du changement climatique, et réitérons que les prairies doivent être protégées et soumises à une neutralité territoriale redéfinie.

Reconnaissons nos droits fonciers à la fois comme un droit humain fondamental et un droit collectif, et mettre en garde contre le fait que la privatisation ou l'individualisation du régime foncier pastoral pourrait accroître le risque de d'expropriation et fragiliser les droits coutumiers et collectifs.

Notons avec préoccupation lavec inquiétude que la relance économique et la sécurité post-pandémiques sont de plus en plus utilisées comme arguments fallacieux pour abaisser les normes de protection de l'environnement et faire fi des droits des éleveurs dans le cadre de projets de développement industriel.

Concluons que l'atténuation du changement climatique par le développement d'énergies alternatives et de projets miniers sur les terres des éleveurs ne peut être durable, écologique ou responsable dans la mesure où ces projets ne sont pas eux-mêmes durables, écologiques et responsables pour les éleveurs concernés.

Affirmons que la conservation de la nature et les aires protégées insensibles au pastoralisme constituent une forme de dégradation des terres, et nous opposons aux pratiques de conservation excluantes, fondées sur la séparation entre l'humain et la nature, qui évincent les peuples d'éleveurs pastoraux dont les moyens de subsistance, les pratiques, les identités et les cultures sont indissociables de la nature.

IV JUSTICE CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

Appelons à la reconnaissance du fardeau disproportionné que font peser sur les éleveurs la crise climatique et les mesures d'atténuation du changement climatique, qui dégradent nos pâturages ancestraux.

Appelons les gouvernements et les acteurs du développement à reconnaître et respecter les savoirs des éleveurs en matière d'utilisation et de gestion des terres afin de renforcer la biodiversité, et la nécessité de les documenter dans les rapports de Contributions déterminées au niveau national et les Plans d'action nationaux pour la biodiversité.

Reconnaissons le rôle important des aires protégées dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, mais soulignons que la conservation ne peut être efficace et équitable que si elle nous implique et reconnaît nos droits, nos systèmes de savoirs, nos coutumes de gouvernance et les moyens de subsistance des peuples d'éleveurs pastoraux concernés.

Reconnaissons que les peuples d'éleveurs pastoraux détiennent de savoirs traditionnels sur leurs terres ancestrales et appelons à la nécessité de les intégrer véritablement dans les processus de surveillance et de protection de l'environnement.

Reconnaissons et respectons les territoires autochtones et traditionnels (ITT) en tant que systèmes légitimes de gouvernance territoriale et de gestion écologique, et, lorsque nos communautés le choisissent, soutenons la reconnaissance formelle, la protection juridique et la la gestion des ICCA et autres zones de conservation communautaires au sein de nos territoires, conformément à nos lois coutumières, nos systèmes de gouvernance et nos droits à l'autodétermination et au CLPE.

Affirmons que les mesures de conservation ne doivent pas porter atteinte aux cultures, aux moyens de subsistance et aux systèmes de gouvernance traditionnels des peuples d'éleveurs pastoraux, exhortons à ce que les peuples d'éleveurs pastoraux soient véritablement et significativement intégrés en tant que partenaires réels dans la protection de la nature, y compris leurs systèmes de savoirs autochtones traditionnels, et appelons les gouvernements et les institutions de conservation à faire en sorte que les aires protégées soient établies, gouvernées et gérées en véritable partenariat avec les peuples d'éleveurs pastoraux concernés.

Affirmant que les peuples d'éleveurs pastoraux sont des conservationnistes et des gardiens des écosystèmes par l'usage coutumier de leurs territoires, notons que nous ne sommes pas, en principe, opposés à la conservation par le biais d'aires protégées, tant qu'elle n'entre pas en conflit avec l'utilisation de nos territoires et zones de pâturage, et sur cette base, appelons les gouvernements aux niveaux national et régional à mettre en œuvre des politiques de conservation conformes aux engagements internationaux en matière de développement durable, de biodiversité et de nature, en partenariat avec les peuples d'éleveurs pastoraux.

Appelons les gouvernements, les agences onusiennes et les organisations de conservation à reconnaître le pastoralisme et la mobilité comme des formes légitimes et efficaces de conservation, à mettre fin à l'expansion injustifiée des aires protégées sur les territoires pastoraux, et à pleinement reconnaître et garantir les droits fonciers pastoraux comme fondement d'une gestion durable des terres, de la conservation de la biodiversité et de la résilience des écosystèmes.

Notons avec préoccupation les conclusions des récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et appelons à une distinction claire entre les émissions de méthane issues de l'élevage industriel et celles issues des systèmes pastoraux mobiles, et reconnaissons que des systèmes d'élevage pastoral bien gérés contribuent à des parcours sains, à la biodiversité, à la santé des sols, à la séquestration du carbone, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation climatiques.

Soutenons les réponses mises en œuvre par les éleveurs face au changement climatique, à la sécheresse, aux catastrophes et à la variabilité environnementale, en s'appuyant sur la mobilité, les savoirs traditionnels et les systèmes pastoraux résilients, et renforcer la capacité d'adaptation des éleveurs pour faire face au changement climatique et à la variabilité environnementale croissante.

Appelons les gouvernements et les agences des Nations unies à veiller à ce que les éleveurs aient un accès direct et équitable au financement climatique, aux ressources d'adaptation et aux programmes de préparation à la sécheresse, y compris aux ressources et mécanismes accessibles aux communautés d'éleveurs nomades, isolées ou autrement défavorisées.

Reconnaissons le pastoralisme nomade comme un mode de subsistance intrinsèquement résilient face au changement climatique, tout en veillant à ce que les éleveurs nomades aient un accès direct au financement climatique, aux ressources d'adaptation au changement climatique et aux programmes de préparation à la sécheresse, et à ce que des financements et des ressources accessibles soient mis à la disposition des communautés pastorales mobiles et isolées.

Concluons que ce sont les éleveurs eux-mêmes qui sont les mieux placés pour décider de la manière dont ils s'adaptent au changement climatique.

Soulignons que pour préserver le pastoralisme, il ne suffit pas que les éleveurs s'adaptent au changement climatique, il faut également que les pâturages soient préservés, que nos droits soient respectés et que nous soyons associés aux décisions de gestion publique qui nous concernent.

Notons que le changement climatique a également une incidence sur notre alimentation future ; il faut réaffirmer la nécessité de préserver la souveraineté alimentaire et souligner l'importance de respecter le rôle essentiel du pastoralisme pour la sécurité alimentaire aux niveaux local, régional et mondial.

V SAVOIRS AUTOCHTONES DES ÉLEVEURS PASTORAUX, GESTION DES TERRES ET GOUVERNANCE

Notons que que les éleveurs sont les gardiens de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, dotés d'un socle de connaissances empiriques et systématiques, et nous appelons à la reconnaissance et au soutien des contributions des éleveurs au maintien et à la restauration des paysages pastoraux, de la biodiversité, de la santé des écosystèmes et de la gestion durable des ressources.

Soulignons qu'une gouvernance responsable des pâturages est essentielle à la coexistence entre les populations et la biodiversité.

Appelons à l'intégration pleine et effective des savoirs des éleveurs dans la gestion publique, les études d'impact et les décisions qui nous concernent, afin de garantir la meilleure base de connaissances possible pour la prise de décision.

Demandons la mise en place de mécanismes appropriés de représentation politique des éleveurs pastoraux dans les structures décisionnelles aux niveaux supranational, national et local, afin de garantir les meilleurs fondements de connaissances possibles pour les décisions affectant les peuples d'éleveurs pastoraux.

Appelons à l'adoption d'une décision visant à créer un groupe de travail sur les éleveurs lors de la COP17 de la CNULCD.

Appelons au respect des droits de l'homme et du consentement libre, préalable et éclairé dans toutes les décisions qui concernent les éleveurs et notre avenir, sans laisser personne de côté, tant de la part des pouvoirs publics que des acteurs industriels et des entreprises.

Reconnaissons l'importance des systèmes de gestion traditionnels des éleveurs, fondés sur la famille, et exiger le respect de nos systèmes de gouvernance interne par la reconnaissance, la protection, l'intégrité et les droits de ces structures dans la législation et la réglementation nationales.

Reconnaissons que les systèmes de savoir des éleveurs ont été négligés lors de la mise en place et de la mise en œuvre des établissements, programmes et contenus éducatifs nationaux et régionaux, et souligner que les éleveurs sont ainsi laissés pour compte en matière d'accès équitable et égalitaire à l'éducation.

Notons que les systèmes éducatifs des éleveurs ne peuvent exister en dehors d'un mode de vie nomade et qu'ils nécessitent la mise en place d'offres éducatives adaptées au pastoralisme, tant sur le plan culturel (en termes de connaissances et de contenus) que sur le plan technique, ainsi qu'un soutien à l'éducation.

Appelons à la conservation, au développement et à la protection des races de bétail autochtones et patrimoniales.

Notons que les pertes d'animaux dues à l'augmentation des populations de prédateurs constituent un défi majeur pour les éleveurs pastoraux dans de nombreuses régions, et de souligner la nécessité d'intégrer la compréhension et les savoirs traditionnels de ces derniers dans les systèmes nationaux et internationaux de régulation des populations de prédateurs.

Appelons les gouvernements, les institutions régionales, les agences des Nations unies et les partenaires à investir dans des systèmes d'élevage pastoraux résilients en renforçant la surveillance transfrontalière de la santé animale et des maladies, la vaccination coordonnée, les services vétérinaires,

Appelons les gouvernements à respecter et à promouvoir des programmes d'élevage et de gestion des ressources génétiques inclusifs, adaptés à la culture locale et menés par les communautés, qui protègent les races locales, respectent la mobilité pastorale et les systèmes traditionnels de gestion du bétail.

VI JEUNESSE, FEMMES ET PASTORALISME FAMILIAL

Appelons les gouvernements, les institutions internationales, les partenaires du développement et tous les décideurs à agir dès maintenant pour garantir un avenir juste et résilient aux jeunes éleveurs.

Appelons à des garanties et à un soutien pour une participation significative de la jeunesse, en assurant à la jeunesse pastorale, dans le respect de l'équilibre de genre, une représentation permanente et un pouvoir décisionnel à tous les niveaux pertinents.

Exhortons à investir dans la jeunesse pastorale en introduisant des compétences de vie et une éducation pertinentes et culturellement adaptées pour l'autonomisation économique, accompagnées d'un renforcement ciblé des capacités, d'un accès aux terres et au financement, d'infrastructures appropriées, de technologies, d'innovation et d'opportunités économiques décentes pour soutenir leurs moyens de subsistance et leur avenir.

Appelons les gouvernements, les institutions internationales, les partenaires de développement et l'ensemble des décideurs à reconnaître les femmes et les filles pastorales comme détentrices de droits, détentrices de savoirs, dirigeantes et partenaires égales dans la construction d'un avenir juste, résilient et durable.

Demandons que les droits des femmes et des filles pastorales soient garantis en leur assurant un accès égal à la propriété foncière, à l'usage et à l'héritage des terres,

Protégeons les femmes et les filles pastorales contre la violence fondée sur le genre, la discrimination, l'insécurité et toutes les formes d'exploitation.

Encourageons les investissements en faveur du leadership des femmes pastorales, de leur autonomisation économique, de leur résilience face au changement climatique, de la restauration des terres pastorales, ainsi que d'une éducation et d'un renforcement des capacités adaptés à leur culture.

Assurons la participation effective et égale des femmes et des filles pastorales dans la gouvernance, la consolidation de la paix, la résolution des conflits, les processus politiques et la prise de décision aux niveaux local, national, régional et international.

Appelons le Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la CNULCD à garantir un siège permanent aux femmes pastorales au sein de ses instances.

Appelons le Groupe de travail des jeunes et le Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la CNULCD à créer des plateformes de communication mondiales destinées aux jeunes pastoraux et aux femmes, et à garantir un siège permanent aux jeunes pastoraux et aux femmes pastorales au sein de leurs instances.

Soutenons les organisations et initiatives portées par des femmes et des jeunes éleveurs pastoraux.

VII MARCHÉS, VALEUR AJOUTÉE LOCALE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Soutenons le développement de nos sociétés selon nos propres conditions, en mettant à profit nos propres savoirs, nos propres ressources, ainsi que nos populations et nos jeunes.

Renforçons les fondements économiques du pastoralisme en garantissant aux éleveurs un accès équitable aux segments les plus rentables des chaînes de valeur de l'élevage et la maîtrise de ces segments, en promouvant les produits locaux, la valeur ajoutée, des marchés équitables et des systèmes de traçabilité pilotés par les communautés.

Appelons les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires à renforcer l'accès des éleveurs aux marchés locaux, régionaux et internationaux en investissant dans les infrastructures de marché, le regroupement du bétail, le commerce transfrontalier et des systèmes de marché équitables, tout en supprimant les obstacles qui désavantagent les communautés d'éleveurs indigènes et traditionnelles et en reconnaissant leur contribution essentielle à l'économie de l'élevage.

Soutenons un développement économique bénéfique aux peuples d'éleveurs pastoraux eux-mêmes, axé sur les systèmes alimentaires pastoraux, les systèmes de commerce équitable, la conception et les technologies traditionnelles des peuples d'éleveurs pastoraux, ainsi que les nouvelles technologies pour la transformation, la distribution et la commercialisation de l'alimentation, de l'artisanat et des produits commerciaux pastoraux.

Soutenons la protection des droits de propriété intellectuelle des peuples d'éleveurs pastoraux sur leurs propres produits, culture et traditions, susceptible de les protéger contre les imitations illégitimes préjudiciables en tant que détenteurs de savoirs et de droits, également en combinaison avec des systèmes de marque pastoraux.

Réitérons que le pastoralisme assure la sécurité et la souveraineté alimentaires à l'échelle mondiale, saluons le fait que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'ONU abordera les systèmes alimentaires des peuples autochtones en 2027, et appelons à l'implication des peuples d'éleveurs pastoraux et de leurs systèmes alimentaires dans ce processus.

VIII POPULATION, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Soulignons le droit des peuples d'éleveurs pastoraux à des services publics équitables et adaptés aux sociétés mobiles, y compris des services de santé physique et mentale culturellement adaptés, la sécurité sociale, l'assurance, l'éducation et les services vétérinaires.

Appelons les États à soutenir des services de santé adaptés tant sur le plan culturel que pratique, pour les populations pastorales. Nous incarnons l'approche « One Health », qui intègre de manière holistique la santé des animaux, des écosystèmes et des populations.

Reconnaissons l'importance des liens interpersonnels et socioculturels entre les peuples pastoraux du monde entier, soulignons leur valeur pour la guérison et le bien-être, la protection sociale, la jeunesse et la sensibilisation, et appelons les États et les Nations unies à soutenir et à financer de telles mesures.

IX INFORMATION ET DONNÉES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Sollicitons les gouvernements, les entreprises et le secteur privé, les institutions internationales et les partenaires de développement à mettre en place des systèmes de données précis, inclusifs et contrôlés par les peuples d'éleveurs pastoraux, reflétant les réalités mobiles, diverses et adaptatives des peuples d'éleveurs et autochtones pastoraux, tout en reconnaissant la souveraineté des données pastorales et le principe du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) dans la collecte, l'utilisation et le partage des données et des connaissances.

Appelons à un accès équitable aux infrastructures numériques, aux technologies, à l'IA, à l'alphabétisation numérique et à l'innovation, pour des solutions pilotées par les peuples d'éleveurs pastoraux renforçant les moyens de subsistance, la gestion des parcours, la biodiversité, les terres et la résilience climatique.

Exigeons que l'IA et les technologies émergentes respectent les droits des peuples d'éleveurs pastoraux, y compris des peuples autochtones d'éleveurs pastoraux, protègent les savoirs traditionnels, s'attaquent aux biais et préviennent l'extraction de données et de savoirs, et garantissent notre implication significative et éthique dans leur conception, leur gouvernance et leur mise en œuvre, dans le respect du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Affirmons que la numérisation et la centralisation des données doivent demeurer des outils volontaires au service des peuples d'éleveurs pastoraux et de leurs organisations, préservant la souveraineté des données, soutenant nos droits et priorités, sans devenir des exigences obligatoires ni permettre la surveillance, les atteintes à la vie privée ou les restrictions à nos libertés fondamentales.

Soutenons l'utilisation de la technologie pour sensibiliser les peuples d'éleveurs pastoraux aux systèmes et technologies vétérinaires.

Appelons à un soutien financier en faveur d'une initiative mondiale menée par les populations pastorales visant à produire, consolider et mettre régulièrement à jour des données et des statistiques fiables sur ces populations, leur démographie, leurs territoires et leurs contributions économiques, en veillant à ce que la collecte de données soit ventilée et respecte les droits des populations pastorales ainsi que leur souveraineté en matière de données.

X ACCÈS DIRECT AU FINANCEMENT ET JUSTICE FINANCIÈRE

Appelons à un accès direct, équitable, souple, sans restriction et non discriminatoire au financement pour les éleveurs, les peuples autochtones éleveurs et les organisations dirigées par des éleveurs, sans intermédiaires sauf si les communautés le demandent, et avec leur participation effective aux décisions financières aux niveaux national, régional et mondial.

Appelons au renforcement des mécanismes de financement existants et à la mise en place de financements spécifiques, notamment par le biais de la philanthropie et de financements menés par les peuples autochtones, ainsi qu'à la création de fonds fiduciaires dédiés pour soutenir les initiatives menées par les éleveurs et les éleveurs autochtones.

Exigeons la reconnaissance et le financement des solutions mises en œuvre par les populations autochtones en matière de restauration des pâturages et des terres pastorales, de résilience face à la sécheresse et au changement climatique, de conservation de la biodiversité, d'alimentation et de moyens de subsistance durables, d'éducation, de santé et de bien-être, en garantissant un accès direct et équitable aux ressources et à la prise de décision.

Exhortons les institutions de financement, notamment le FEM, le FVC, le Fonds d'adaptation, le Programme d'action de Riyad, le Fonds de Cali et d'autres mécanismes de financement pertinents, ainsi que les gouvernements et les Parties à la CNULCD, à mettre en place et à soutenir des mécanismes de financement spécifiques destinés aux peuples pastoraux et aux peuples pastoraux autochtones, tout en garantissant leur représentation au sein des mécanismes pertinents de gouvernance financière et d'investissement.

XI RECONNAISSANCE MONDIALE, SOLIDARITÉ ET CONTINUITÉ

Saluons l'initiative du Gouvernement mongol en faveur d'une Décennie du pastoralisme.

Appelons à l'instauration d'une Journée des pasteurs des Nations Unies afin de renforcer la reconnaissance des contributions mondiales des peuples pasteurs.

Reconnaissons que, si ce Rassemblement mondial des peuples d'éleveurs pastoraux réunit une riche diversité de peuples d'éleveurs pastoraux, beaucoup d'autres n'ont pu y être représentés en raison de circonstances géographiques, financières, politiques ou autres. Leurs voix, leurs savoirs et leurs droits demeurent partie intégrante de notre mouvement collectif.

Appelons à la création d'une commission mondiale indépendante et autonome, dirigée par les peuples pastoraux autochtones, chargée de suivre les progrès réalisés, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces appels à l'action et de renforcer la coordination et la responsabilisation entre les peuples pastoraux et les institutions concernées.

Affirmons que ce rassemblement marque un début et non une fin ; les peuples pastoraux du monde entier, y compris les peuples pastoraux autochtones, prendront l'initiative d'organiser un nouveau rassemblement mondial des peuples pastoraux en 2030 afin de faire le point sur les progrès accomplis, d'évaluer la mise en œuvre et de renouveler ces appels à l'action, et invitent les gouvernements, les autres peuples autochtones, les institutions et partenaires, ainsi que les autres parties prenantes, à soutenir ce processus et les travaux de la Commission.

Appelons les Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) à intégrer ce document comme partie intégrante des résultats et conclusions officiels de la COP17.

* * * * *

Adopté par les peuples pastoralists du monde entier lors de la Rencontre mondiale des éleveurs pasteurs, à Oulan-Bator, en Mongolie, en août 2026